



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SALON des ESTIVADES POÉTIQUES 2026

Tarascon sur Ariège
6 septembre 2026

Article 1

Les ESTIVADES POÉTIQUES sont organisées par l'Association La Voix du Scribe, association qui a pour but principal le soutien aux personnes qui ne maîtrisent pas correctement l'écrit. Florence CORTÈS Ecrivain Public, responsable de l'antenne 09 de l'Association La Voix du Scribe, anime le comité de pilotage de cet événement.

Les ESTIVADES POÉTIQUES auront lieu à Tarascon sur Ariège du 4 septembre au 6 septembre 2026. Le SALON se tiendra le dimanche 6 septembre 2026 à la Salle polyvalente de Banat à Tarascon-sur-Ariège.

Article 2

Cet événement culturel littéraire a pour but de promouvoir la poésie sous toutes ses formes.

Article 3.

Les ESTIVADES POÉTIQUES sont ouvertes à l'inscription :

- Aux auteurs de poésie quel que soit leur mode d'édition.
- Aux romanciers (nombre de places limitées sur validation des organisateurs).
- Aux auteurs d'ouvrages sur la chanson française.
- Aux auteurs dont l'œuvre présente un lien évident avec la poésie.
- Aux illustrateurs, photographes, pyrénéistes... dont l'œuvre présente un lien évident avec la poésie.
- À toutes professions annexes du livre (calligraphie, enluminure, reliure, livres pliés, etc.) dont le travail présente un lien évident avec la poésie.
- Aux libraires partenaires et membres de l'association.
- Aux bouquinistes partenaires et membres de l'association.
- Aux associations et aux membres partenaires de l'association et signataires d'une convention.
- Aux associations culturelles faisant la promotion de la poésie.
- Aux artisans locaux dont la création présente un lien évident avec la poésie et/ou l'écriture.

Les ESTIVADES POÉTIQUES ne sont pas ouvertes à l'inscription pour les éditeurs. Seule une demande d'éditeur publiant uniquement de la poésie pourra être éventuellement étudiée et validée par les organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature.

Un courrier ou courriel validant leur inscription sera envoyé aux postulants.

Article 4

Les fiches d'inscription sont à adresser à l'association La Voix du Scribe. La clôture des inscriptions est fixée au 8 juin 2026. **Pour que leur nom apparaisse sur le programme, les participants devront donc avoir renvoyé leur fiche d'inscription avant le 8 juin 2026.**

Article 5.

Les emplacements ne seront attribués qu'après réception du chèque établi à l'ordre de l'Association La Voix du Scribe. Les chèques seront présentés à l'encaissement à partir du 15 juillet 2026.

La répartition des stands sur l'espace dédié pour les ESTIVADES POÉTIQUES est régie uniquement par les organisateurs.

L'évènement se déroulera à la Salle polyvalente de Banat à Tarascon sur Ariège.

Article 6

L'installation des stands se fera le dimanche de 8h30 à 9h30.

Chaque exposant sera responsable de son stand.

Article 7

Le salon des ESTIVADES POÉTIQUES sera ouvert gratuitement au public : le dimanche de 10h00 à 18h00.

La remise des prix des concours de poésie 2026 aura lieu le dimanche vers 11h00.

Article 8.

Chaque exposant devra être assuré par ses propres moyens pour le stand qu'il occupe, ainsi que pour son contenu. L'assurance de notre association est complémentaire des assurances individuelles. En aucun cas, l'association organisatrice ne pourra être tenue pour responsable, du vol, de la perte, de la disparition ou de dégradation d'objets ou de marchandises.

Article 9

Les auteurs présents encaisseront directement la vente de leurs ouvrages en respectant la législation sur la vente des livres.

Les autres exposants encaisseront directement la vente de leurs produits, en respectant la législation pour leur statut ou corps de métier.

Article 10 (sous réserve d'organisation de l'espace)

Les auteurs exposants peuvent, s'ils le souhaitent, mettre gracieusement à disposition de l'association organisatrice un ou plusieurs de leurs ouvrages. Ceux-ci seront présentés dans l'espace bibliothèque lecture sur le site des Estivades Poétiques. Cet espace étant non surveillé, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol des ouvrages déposés. À l'issue du festival les auteurs pourront s'ils le souhaitent récupérer leurs ouvrages déposés.

Article 11

En cas de force majeure, l'exposant devra confirmer son annulation au plus tard le 15 juillet 2026, passé cette date aucun remboursement ne sera effectué.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cet événement. Dans ce cas, seul le remboursement intégral des frais d'inscription sera effectué.

Association La Voix du Scribe

ESTIVADES POÉTIQUES

Place Cervantès BANAT 09400 Tarascon-sur-Ariège

Tél : 06.86.02.86.95 / Email : associationlavoixduscribe@mailo.com

www.associationlavoixduscribe.com